



SAVVE

SAUVONS LA VIE DE NOS ENFANTS

Chaque enfant qui meurt sur la route, est un de trop.

C'est pourquoi PEVR souhaite inciter les villes et les communes à mener de façon permanente une meilleure politique de mobilité, et ce plus particulièrement dans les lieux que les enfants et les jeunes fréquentent en tant qu'usagers de la route, afin qu'il n'y ait pas de (jeunes) victimes.

La ville/commune a la possibilité de jouer un rôle actif dans ce domaine. En signant la Charte SAVE Villes & Communes, elle s'engage à améliorer la sécurité routière sur son territoire.



Nous déclarons que notre ville/commune est prête à développer une politique globale et coordonnée afin de mieux protéger tous les usagers de la route, en particulier les enfants et les jeunes. Pour cela, notre ville/commune va élaborer un plan d'action qui répond à un ou plusieurs des objectifs suivants :

1. **Réaliser et évaluer une analyse de la sécurité routière.**
 - ✗ Analyser et évaluer de nouveaux projets liés à l'infrastructure au moyen d'un audit sur la sécurité routière.
 - ✗ Identifier les zones dangereuses pour les usagers faibles de la route.
 - ✗ Apporter des solutions concrètes afin d'éliminer les zones dangereuses.
2. **Chaque décision en matière de sécurité routière doit respecter l'ordre de priorité suivant : les piétons, les cyclistes, les transports en commun et le transport privé.**
 - ✗ Dans tous les travaux d'infrastructure.
 - ✗ Dans toutes les décisions concernant la mobilité.
 - ✗ Dans la politique de la commune.
3. **Adapter la politique de la mobilité aux enfants et aux jeunes.**
 - ✗ Rendre systématiquement plus sécurisés les lieux fréquentés par les enfants et les jeunes.
 - ✗ Permettre aux enfants et aux jeunes d'accéder à ces lieux de façon autonome et sûre.
 - ✗ Préférer la sécurité routière à la fluidité du trafic et au stationnement.
4. **Garantir un niveau de contrôle élevé.**
 - ✗ Augmenter la probabilité subjective et objective de contrôle grâce à une augmentation de leur nombre.
 - ✗ Communiquer de façon permanente sur la pertinence de ces contrôles.
 - ✗ Combattre les accidents qui ont lieu durant le week-end.
5. **Servir d'exemple de la part de la ville/commune et des responsables politiques.**
 - ✗ Appliquer l'objectif 2 de la Charte à tous les déplacements professionnels.
 - ✗ Rendre accessibles les services de la commune à tous les citoyens, conformément à l'objectif 2 de la Charte.
 - ✗ Stimuler l'usage de moyens de transports durables et sûrs pour les déplacements effectués entre le domicile et le lieu de travail.
6. **Mener une politique active de sensibilisation et d'éducation.**
 - ✗ Collaborer aux campagnes de prévention existantes et en développer de nouvelles.
 - ✗ Organiser une journée consacrée à la sécurité routière.
 - ✗ Mener une politique active de communication.
7. **Améliorer l'accueil des victimes de la route.**
 - ✗ Offrir une aide proactive aux victimes de la route et à leurs proches.
 - ✗ Etablir une collaboration étroite entre les différents services d'aide et d'accompagnement après un accident de la route.
 - ✗ Mettre à disposition des victimes et/ou de leur famille des brochures d'informations adéquates et utiles en cas d'accident de la route.

La commune

La police locale

PEVR

..... / /